



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

harmonisation

Question écrite n° 111014

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la comparaison en matière économique entre la France et l'Allemagne. La consommation des ménages a augmenté trois fois plus vite en France qu'en Allemagne, par contre, les exportations françaises ont crû de 3 % par an alors qu'elles augmentaient de 7 % outre-Rhin ; la rémunération des salariés français a progressé deux fois plus vite chez nous qu'en Allemagne, mais en dix ans le nombre d'exportateurs a baissé de 15 % en France tandis qu'il augmentait de 20 % en Allemagne. En inaugurant avec Angéla Merkel la foire internationale d'Hanovre, le Premier ministre François Fillon a promis le rapprochement des stratégies économiques. Il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin de « gommer » les différences entre l'Allemagne et la France en matière économique.

Texte de la réponse

La qualité du tissu industriel est un facteur déterminant de la compétitivité allemande. L'Allemagne se distingue de la France par un appareil exportateur beaucoup plus dense, composé d'entreprises de taille en moyenne plus importante, sachant davantage s'appuyer sur l'innovation pour élaborer une stratégie de niche haut de gamme. Elle dispose ainsi de près de trois fois plus d'entreprises exportatrices que la France et l'effort de recherche des entreprises allemandes est de 40 % supérieur à celui des entreprises françaises. La traditionnelle compétitivité hors prix des entreprises allemandes, conjuguée à l'amélioration sensible de leur compétitivité-coût, leur permet par ailleurs de dégager d'importantes marges et de bénéficier d'une situation financière extrêmement robuste. Si la réussite du premier partenaire économique et commercial de la France est elle-même à nuancer sur certains aspects (moindre développement du secteur des services, pénurie de main-d'oeuvre, plus faible progression du niveau de vie), elle peut inspirer la France. Concernant la politique de l'emploi et la fiscalité, il est possible de tirer les leçons de l'expérience allemande. Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait notamment parvenir à un rapprochement de nos systèmes fiscaux. Mais eu égard aux différences des deux économies, la reproduction d'un « modèle » allemand serait une réponse inadéquate. Il faut en particulier tenir compte du fait que l'économie française est davantage tournée vers les services et dispose, avec une démographie plus dynamique, d'un atout important. Au niveau européen, l'action du Président de la République vise également, avec la Chancelière fédérale allemande, à favoriser une plus grande convergence des politiques économiques nationales à travers la mise en place d'un véritable gouvernement économique. C'est en particulier l'objet du « Pacte pour l'euro plus », adopté par le Conseil européen en mars 2011 et qui vise à inciter les États membres de la zone euro à mieux coordonner leurs politiques en matière de compétitivité, d'emploi, de viabilité des finances publiques et de stabilité financière, dans le respect de leurs spécificités nationales.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111014

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6156

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8749